

Paris, le 20 janvier 2026



5, rue Pleyel
93200 St Denis

fgaac-cfdt@fgaac.org

www.fgaac-cfdt.fr

FGAAC-CFDT Officiel



ACCORD SALARIAL 2026 : LA FGAAC-CFDT VOTE POUR LA SIGNATURE DE L'ACCORD !

LE CONSEIL NATIONAL DE LA FGAAC-CFDT S'EST POSITIONNÉ POUR LA SIGNATURE DE L'ACCORD SALARIAL !

Les négociations salariales du 13 janvier 2026 se sont tenues dans un contexte d'austérité budgétaire et salarial, mais également de bénéfices exceptionnels de la SNCF en 2025 !

L'accord salarial 2026 n'est pas parfait et ne répond pas à l'intégralité des revendications portées par la FGAAC-CFDT !

À défaut de signature de l'accord salarial par au moins deux OS, la très grande majorité des mesures salariales obtenues par la FGAAC-CFDT aurait été perdue !

La FGAAC-CFDT a engagé la consultation de son Conseil National et de ses adhérents, qui se sont positionnés POUR la signature de l'accord salarial 2026. Celle-ci sera accompagnée d'une lettre de réserve, du fait notamment qu'il n'intègre pas le périmètre des filiales fret et voyageurs ! ☹️☹️☹️

CES MESURES SALARIALES VONT VENIR S'AJOUTER À CELLES OBTENUES, DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, PAR LA FGAAC-CFDT !

DEPUIS PLUS DE 140 ANS LA FGAAC-CFDT
DÉFEND ET INFORME LES CONDUCTEURS...

*Mon syndicat professionnel en direct
sur mon téléphone ou ma tablette !*



Actus
Infos
Contacts



Accès aux simulateurs
FGAAC-CFDT



Téléchargez gratuitement l'application



RÉTROSPECTIVE 2022-2026 DES PRINCIPALES MESURES OBTENUES PAR LA FGAAC-CFDT :

- Certaines OS ont fait le choix de ne pas signer les accords salariaux depuis des années.
- Ce choix les regarde. La FGAAC-CFDT a fait, quant à elle, le choix de prendre et d'ancrer ces différentes mesures salariales pour préserver et améliorer le pouvoir d'achat et le déroulement de carrière des conducteurs !
- Mise bout à bout depuis 5 ans, les mesures salariales gagnées par la FGAAC-CFDT sont loin d'être anodines et représentent une augmentation visible et mesurable par les ADC et plus largement par l'ensemble des cheminots !

PRINCIPALES MESURES SALARIALES OBTENUES PAR LA FGAAC-CFDT DEPUIS 2022 :

AUGMENTATION GÉNÉRALE



AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES
AUGMENTATION DU TRAITEMENT
SALAIRES MINIMAUX

PARTAGE DE LA VALEUR



INTÉRESSEMENT
PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR
GRATEX

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE



DÉBLOCAGE DE LA GRILLE NIVEAUX ET PR SUPPLÉMENTAIRES
DÉLAIS DE SÉJOUR

PRISE EN COMPTE DE L'ANCIENNETÉ



CRÉATION DE NOUVEAUX ÉCHELONS
CRÉATION DE NOUVEAUX PAS D'ANCIENNETÉ
ANNUALISATION DE L'ANCIENNETÉ

PRIMES DE TRACTION



REVALORISATION DES PRIMES DE TRACTION
SÉCURISATION DE LA PRIME DE TRACTION
REVALORISATION P1 ET P2 ET CRÉATION P3

INDEMNITÉS ET ALLOCATIONS



EVS DE PRODUCTION
INDEMNITÉS DI ET FÊTES
ALLOCATIONS DE DÉPLACEMENT

PFA, GRAVAC INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE



REVALORISATION DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE
REVALORISATION DE LA GRAVAC
AMÉLIORATION DE L'INDEMNITÉ DE RÉSIDENCE

FORFAIT MOBILITÉ DURABLE



PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT
FORFAIT MOBILITÉ DURABLE
AIDE ACHAT VÉLO

→ RETROUVEZ EN COMPLÉMENT, LE DÉCRYPTAGE FGAAC-CFDT DE L'ACCORD :

En savoir



RETROUVEZ LE DÉCRYPTAGE COMPLET DE L'ACCORD SALARIAL ET LE SIMULATEUR SUR LA GARANTIE ANNUELLE D'AUGMENTATION

Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google Play

